



Quel est l'historique de cet enjeu et quelles sont ses répercussions sur les Premières Nations?

Le système des pensionnats indiens canadiens a existé pendant plus de 100 ans. Les pensionnats indiens n'étaient pas des écoles, mais plutôt des établissements d'assimilation et de racisme conçus pour retirer de force les enfants des Premières Nations de leur famille et pour éliminer leurs liens avec leur culture et leur nation. Les pensionnats indiens ont mis en œuvre une politique de génocide culturel et d'effacement mandatée par le gouvernement à l'encontre des peuples des Premières Nations. De nombreux survivants ont souffert de négligence et de formes extrêmes d'abus, notamment d'abus physiques, sexuels et émotionnels, alors qu'ils fréquentaient ces établissements. Les pensionnats indiens ont laissé en héritage de nombreuses répercussions négatives et durables sur plusieurs générations de membres des Premières Nations.

Après de nombreuses années de plaidoyer et le dépôt d'un recours collectif en 2010, un accord négocié intitulé la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* (CRRPI) a été conclu entre les survivants des pensionnats, l'Assemblée des Premières Nations (APN), le gouvernement fédéral et les représentants des entités ecclésiastiques qui exploitaient les pensionnats. La CRRPI prévoyait des paiements d'expérience commune et un processus d'évaluation indépendant (PEI) pour indemniser les survivants des préjudices et des abus dont ils ont été victimes alors qu'ils fréquentaient ces établissements. Elle prévoyait également la création de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada. La CVR a pour mandat de diffuser les expériences des survivants des pensionnats indiens et de leurs familles, et de transmettre ces informations à tous les Canadiens. En 2015, la CVR a produit un rapport final complet comprenant 94 appels à l'action, ainsi que 10 principes de réconciliation. L'APN appuie pleinement le mandat et le travail qui a été effectué par la CVR et continue de plaider pour la mise en œuvre complète des 94 appels à l'action.

Le 27 mai 2021, les Tk'emlups te Secwepemc ont annoncé qu'ils avaient trouvé les dépouilles de 215 enfants de l'ancien pensionnat indien de Kamloops dans une fosse commune non marquée près du site du pensionnat. Depuis cette découverte, les Premières Nations de tout le Canada ont déployé des efforts pour effectuer des recherches similaires sur les sites des anciens pensionnats indiens afin de découvrir la vérité sur les enfants disparus ayant fréquenté ces établissements.

En juillet 2021, les Chefs-en-Assemblée ont adopté la résolution d'urgence 01/2021, *Demander justice et établir les responsabilités pour les enfants non identifiés disparus dans les pensionnats indiens*. La résolution demande au gouvernement fédéral de travailler en partenariat avec les



Premières Nations afin de prendre des mesures immédiates pour récupérer tous les documents et les renseignements pertinents en vue d'orienter les recherches et les enquêtes à venir. La résolution 01/2021 appuie pleinement la résolution 60/147 des Nations Unies, *Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire*. Les Chefs-en-Assemblée ont également adopté la résolution d'urgence 02/2021, *Examen préliminaire du procureur de la Cour pénale internationale*, qui demande à l'APN d'apporter son appui aux enquêtes menées sur les sites des anciens pensionnats, d'appuyer une intervention auprès de la Cour pénale internationale (CPI) et d'inviter le Commissaire international aux personnes disparues à travailler avec les Premières Nations.

Quelle a été l'influence des récentes activités de sensibilisation de l'APN dans ce domaine?

Le 31 mars 2022, une délégation de survivants et de dirigeants des pensionnats indiens s'est rendue à la Cité du Vatican pour rencontrer Sa Sainteté le pape François afin d'obtenir la reconnaissance de la revendication de l'Église catholique romaine liée au droit de domination sur tout et tous, ainsi que des excuses pour son rôle dans la violence spirituelle, culturelle, émotionnelle, physique et sexuelle exercée contre les Premières Nations dans ces institutions, excuses qui seront présentées par le pape au Canada. Le 1^{er} avril 2022, le pape François s'est adressé conjointement aux délégations des Premières Nations, des Métis et des Inuits et a présenté ses excuses pour le rôle des catholiques dans l'exploitation des pensionnats et a demandé le pardon des peuples autochtones. Ces délégations, organisées et parrainées par le Conseil des évêques catholiques du Canada (CECC), ont donné au pape l'occasion « d'écouter et d'offrir un espace pour les histoires douloureuses partagées par les survivants » et d'aborder les traumatismes et les souffrances auxquels les peuples autochtones sont confrontés encore aujourd'hui.

Le 13 mai 2022, le Vatican a annoncé que le pape François se rendrait au Canada du 24 au 29 juillet 2022, avec des arrêts à Edmonton, Québec et Iqaluit. Ces sites ont été choisis par le Vatican sans l'avis des délégations. Edmonton a été choisie parce qu'elle abrite le deuxième plus grand nombre d'autochtones vivant dans des centres urbains canadiens et que 25 pensionnats étaient situés en Alberta – le plus grand nombre de toutes les provinces du Canada. Iqaluit compte près de 8 000 habitants et a la plus forte population d'Inuits (3 900) de toutes les villes canadiennes. La ville de Québec abrite Sainte-Anne-de-Beaupré, l'un des lieux de pèlerinage les plus anciens et les plus populaires d'Amérique du Nord.



Un an après l'annonce de la découverte des tombes non marquées au pensionnat indien de Kamloops, les Premières Nations continuent de mener des recherches sur le terrain pour retrouver les tombes non marquées de leurs proches disparus. Le gouvernement fédéral et les entités ecclésiastiques doivent coopérer pleinement et travailler en partenariat avec toutes les Premières Nations qui souhaitent entreprendre des recherches sur le terrain sur les sites des anciens pensionnats. L'APN préconise la divulgation de tous les documents qui sont en possession du gouvernement fédéral et des entités de l'Église catholique. Conformément aux résolutions d'urgence 01/2021 et 02/2021, l'APN demande qu'une enquête soit menée par un représentant ou un rapporteur international sur les tombes non marquées découvertes sur les sites des anciens pensionnats indiens.

Quelle direction espérons-nous prendre à l'avenir?

L'APN continue d'exiger la mise en œuvre complète des 94 appels à l'action de la CVR et une transparence totale concernant les documents et les renseignements en possession du gouvernement fédéral et des entités de l'Église catholique. L'APN reste déterminée à faire en sorte que les Premières Nations disposent des ressources nécessaires pour effectuer des recherches dans les tombes non marquées sur les sites des anciens pensionnats indiens et que les responsables soient tenus responsables. En outre, l'APN estime qu'il faut impérativement soutenir davantage la guérison des membres des Premières Nations, à l'aide notamment de cérémonies et de protocoles culturels. L'APN est solidaire des survivants des pensionnats indiens et des familles qui recherchent la justice et la guérison.